

ATELIER SUR LA RÉFORME DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN DROIT BELGE

Le mardi 25 septembre 2018

16h à 17h30

FTX302



ORGANISATRICE ET MÉDIATRICE :

Mariève Lacroix, Vice-doyenne aux études et professeure agrégée

CONFÉRENCIERS :

Rafaël Jafferli est spécialisé dans le domaine du contentieux (y compris l'arbitrage et la procédure de cassation), du droit des contrats et de la responsabilité, et du droit international privé. Il est l'auteur de plusieurs publications en droit des contrats, en droit des sociétés et en droit international privé, parmi lesquelles une thèse de doctorat sur le thème de la rétroactivité en droit des contrats.

Il est chargé de cours et titulaire de la chaire en Droit des obligations à l'Université libre de Bruxelles (ULB), où il dispense actuellement les cours de Droit des obligations et International Litigation and Arbitration. Il est par ailleurs membre du groupe d'experts chargés par le Ministre de la Justice de la recodification du droit des obligations.

Françoise Auvray est actuellement rattachée en tant que chercheuse à l'Institut du droit des obligations de la KULeuven. Elle y écrit une thèse de doctorat à propos de la place de « l'illégalité » dans la responsabilité extracontractuelle des pouvoirs publics, sous la supervision du Professeur Ilse Samoy et du Professeur Rafaël Jafferli. Françoise Auvray se charge également de l'enseignement des travaux pratiques et des monitorats en droit des obligations et a été nommée secrétaire du groupe d'experts chargés par le Ministre de la Justice de la recodification du droit des obligations. Avant son aventure académique, Françoise Auvray était avocate au Barreau de Bruxelles (2007-2015). Elle s'y consacrait principalement au traitement de dossiers de cassation, en matière civile, pénale et administrative. Elle est l'auteur de plusieurs publications en droit civil.

THÈME DE L'ATELIER :

Françoise Auvray exposera dans un premier temps les différents faits générateurs de responsabilité extracontractuelle en droit belge. Ceci lui permettra ensuite d'aborder les évolutions envisagées par les experts chargés de l'avant-projet de réforme du droit belge de la

responsabilité. En effet, les experts proposent de maintenir certains fondements (par ex : la responsabilité personnelle pour faute), mais également d'en abandonner (par ex : la responsabilité du propriétaire du fait de la ruine des bâtiments) et d'en ajouter (par ex : la responsabilité sans faute pour activités spécifiquement dangereuses). Il sera intéressant de débattre et de voir si les modifications proposées reflètent les évolutions sociétales actuelles.

Rafaël Jafferli abordera dans un second temps la question du lien de causalité entre le fait générateur de la responsabilité et le dommage. Il présentera la théorie de l'équivalence des conditions sur la base de laquelle le lien causal est apprécié en droit belge, ainsi que les aménagements qui y sont apportés par la théorie de l'alternative légitime. Il abordera ensuite certaines nouveautés figurant dans l'avant-projet de réforme du droit belge de la responsabilité, concernant plus spécialement le mécanisme correcteur de l'équivalence des conditions et la théorie de la perte d'une chance.